

présentans d'un prince de l'empire l'investiture de quelque fief, dépendant du corps Germanique, le conseil-aulique de l'empire fit connoître, il y a quelque tems, qu'il s'attendoit, que plusieurs princes, qui avoient négligé jusqu'à présent de prendre l'investiture de leurs fiefs, ne différeroient plus long-tems de remplir ce devoir féodal, à présent que le chef de l'empire avoit levé de son propre mouvement la principale difficulté, sur laquelle étoit fondée leur répugnance à y satisfaire. Quelques princes se sont déjà prêtés à cette exhortation; & l'on apprend, qu'aujourd'hui le comte de Podewils, envoyé-extraordinaire de S. M. Prussienne, a demandé, par ordre de sa cour au Conseil-Aulique l'investiture des fiefs de l'empire, que possède la maison électoral de Brandebourg. En conséquence il lui a été fixé un terme de deux mois pour l'exhibition des anciennes lettres d'investiture; & après l'expiration de ce délai l'on attend ici de retour Mr. de Jacobi, résident de S. M. Prussienne, qui est allé faire un tour à Berlin. Comme l'un des plus puissans membres du corps Germanique s'est déterminé ainsi à une démarche, dont la genuflexion avoit toujours éloigné le feu roi Frédéric II, l'on croit, que les maisons électorales de Brunswick-Hanover, Palatine de Baviere, celle des Deux-Ponts, & d'autres des plus grands princes de l'empire ne tarderont point à suivre cet exemple, & que ces différentes solemnités auront lieu immédiatement après le retour de l'empereur à Vienne.

TRIESTE (le 20 Avril). Le conseil de Raguse a reçu, par la voie de France, une estaf-